

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2021
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : FMA
Filière : Médecine Générale
Semestre : S9**

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **9** de la filière **Médecine Générale** qui auront lieu du **18 Janvier au 1er Février 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Clinique dentaire
- Etage : 1er étage
- Zone : 1
- Emplacement : 26

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL ALGHANI Safae
- N° d'inscription : INS-FMA00009188/2020
- CIN/Passeport : S722276

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 1 | Gynécologie-Obstétrique | 19/01/2021 | 11h30 |
| 2 | Gériatrie et Vieillesse | 21/01/2021 | 11h30 |
| 3 | Santé Mentale | 23/01/2021 | 11h30 |
| 4 | ORL - Ophtalmologie | 26/01/2021 | 11h30 |
| 5 | Médecine Légale, Médecine de travail et Ethique-Déontologie Médicale | 28/01/2021 | 11h30 |
| 6 | Stage 14 : Stage De Médecine Et Chirurgie Générale | 30/01/2021 | 11h30 |
| 7 | Stage 15 : Stage De Médecine Et Chirurgie Générale | 30/01/2021 | 11h30 |
| 8 | Stage 16 : Stage De Médecine Et Chirurgie Générale | 30/01/2021 | 11h30 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens